



(19)

Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 867 570 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
30.09.1998 Bulletin 1998/40

(51) Int. Cl.⁶: **E03D 1/012**, E03D 11/14

(21) Numéro de dépôt: **97400683.5**

(22) Date de dépôt: **26.03.1997**

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE FR IT LI NL

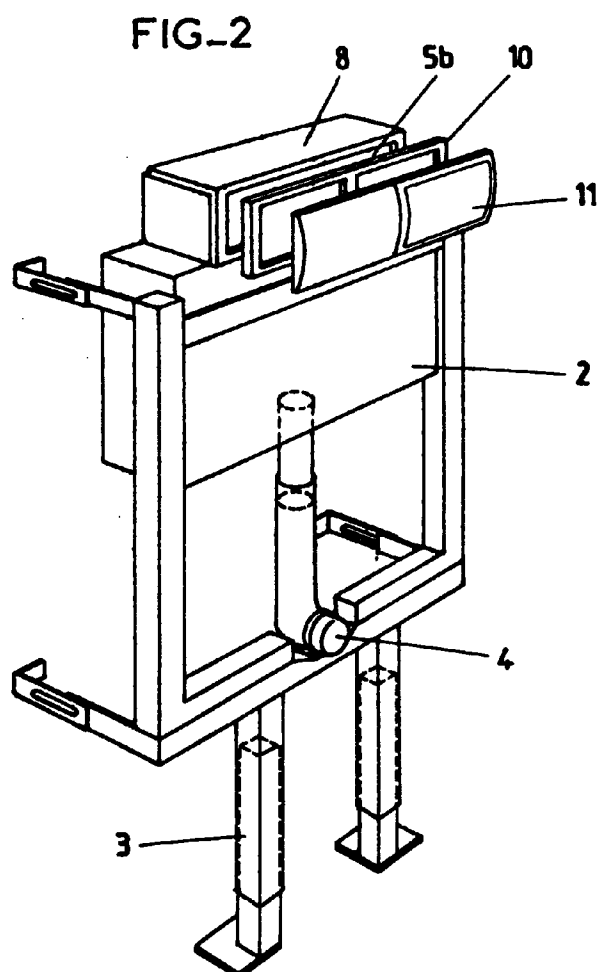
(72) Inventeur: **Couty, Alain**
91630 Marolles en Hurepoix (FR)

(71) Demandeur:
Société dite : ALLIA Société Anonyme dont le
Siège est à
F-92100 Boulogne Billancourt (FR)

(74) Mandataire: **Viard, Jean**
Cabinet VIARD
28 bis, avenue Mozart
75016 Paris (FR)

(54) **Réservoir de chasse à encastrer à commande par le dessus ou en façade**

(57) Cuve (2) de réservoir de chasse dont le mécanisme d'actionnement du mécanisme de chasse peut être commandé par un organe (11) de manoeuvre se trouvant sur le dessus de la cuve ou sur le côté de la cuve.



EP 0 867 570 A1

Description

La présente invention concerne des réservoirs de chasse qui sont destinés à être encastrés dans un mur et à alimenter en eau une ouverte de W-C généralement suspendue et qui forme, avec un organe de manoeuvre, la partie visible de l'ensemble W-C suspendu.

Les réservoirs de chasse de l'art antérieur ont un organe de manoeuvre disposé sur le dessus ou en façade. La demanderesse s'est avisé que le plombier est obligé de conserver en stock des réservoirs du type à ouverture sur le dessus et des réservoirs du type à ouverture en façade pour pouvoir répondre aux deux types différents de montage qu'il est amené à réaliser.

La présente invention pallie ces inconvénients par un réservoir de chasse qui peut être monté soit avec l'organe de manoeuvre disposé sur le dessus du réservoir, soit avec l'organe de manoeuvre disposé en façade.

Suivant l'invention, le réservoir de chasse comprend une cuve dans laquelle se trouve un mécanisme de chasse actionné par un mécanisme d'actionnement à taquet sensible au déplacement d'un organe de manoeuvre pouvant passer dans une ouverture ménagée sur la face supérieure de la cuve et est caractérisé en ce que une autre ouverture est ménagée dans la façade de la cuve et le mécanisme d'actionnement est agencé de manière à pouvoir être sensible au déplacement de l'organe de manoeuvre que celui-ci se trouve en regard de l'ouverture sur la face supérieure ou en regard de l'ouverture sur la façade.

Le plombier n'a plus besoin de conserver en stock deux types de réservoirs ni d'effectuer d'échange standard d'un réservoir d'un type par un réservoir d'un autre type si l'utilisateur souhaite changer la position de l'organe de manoeuvre, puisque un seul et même réservoir s'accommode d'une manoeuvre par le dessus ou par la façade.

Au lieu de former deux ouvertures distinctes dans la face supérieure et dans la façade, on peut ne réaliser qu'une seule échancrure s'étendant également dans la façade et la face supérieure de la cuve. L'accès à l'intérieur de la cuve s'en trouve facilité.

On décrit maintenant un mode de réalisation du réservoir de chasse suivant l'invention, en se reportant aux dessins annexés donnés uniquement à titre d'exemple, et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue éclatée en perspective d'un mode de réalisation d'un réservoir de chasse selon l'invention, alors que l'organe de manoeuvre est sur le dessus du réservoir,
- la figure 2 est une vue éclatée en perspective du réservoir de chasse de la figure 1, alors que l'organe de manoeuvre est sur la façade du réservoir,
- la figure 3 est une vue éclatée en perspective incor-

porant l'organe de manoeuvre,

- les figures 4,5,6 et 7 illustrent deux mécanismes d'actionnement que l'on peut utiliser dans le mode de réalisation des figures 1 et 2.

La figure 1 représente un réservoir de chasse qui comprend une cuve 2 et un conduit 4 d'évacuation reliant la cuve 2 à la cuvette de W-C, qui n'est pas représentée à la figure. La cuve 2 est maintenue sur un support 3 servant de charpente de maintien lors de l'encastrement du réservoir de chasse dans un mur.

La cuve 2 contient un mécanisme de chasse qui est actionné par un mécanisme d'actionnement. Le mécanisme de chasse permet, lorsqu'il est actionné, de mettre la cuve 2 en communication avec le conduit 4 d'évacuation. Ce type de mécanisme de chasse est bien connu et n'a pas été représenté aux figures.

Une échancrure 5 comprenant une première partie 5a sur le dessus de la cuve et une seconde partie 5b sur la façade de la cuve est ménagée en haut de la cuve 2. Les deux parties de l'échancrure sont de forme et dimension identiques.

La figure 3 représente un mode de réalisation de l'organe de manoeuvre qui commande le mécanisme d'actionnement contenu dans la cuve. Cet organe de manoeuvre est formé d'une cornière 6, dont les ailes 7 et 8, de même dimension et contour extérieur, viennent recouvrir l'échancrure du réservoir, et est vissée sur son pourtour à la périphérie de l'échancrure.

L'une des ailes 7 de la cornière 6 est en forme de cadre sur lequel est vissé un cadre 10 de maintien d'une plaque 9 de commande qui est fixée par clipsage au cadre 10, l'autre aile étant pleine. Une partie de cette plaque 9 de commande constitue un organe 11 de manoeuvre qui, poussé manuellement par l'utilisateur du W-C, vient coopérer avec le mécanisme d'actionnement inclus dans la cuve 2.

Selon que l'on souhaite un positionnement de l'organe 11 de manoeuvre sur le dessus ou sur la façade de la cuve, on place la cornière 6 avec son aile 7 en forme de cadre en regard de la partie de l'ouverture 5a qui est ménagée sur le dessus (figure. 1) ou en regard de la partie de l'ouverture 5b qui est ménagée sur la façade (figure 2).

Les figures 4 et 5 illustre la liaison organe 11 de manoeuvre-mécanisme d'actionnement du mécanisme de chasse.

Le mécanisme de commande, qui se trouve à l'intérieur de la cuve 2, est formé d'une roue 12 montée sur son axe 13. La roue 12 comporte une saillie 14 qui coopère avec le mécanisme de chasse, lequel met la cuve 2 en communication ou non avec le conduit 4 d'évacuation, ainsi que deux taquets 15 et 16 fixés à la périphérie de la roue 12. Les taquets 15 et 16 comportent chacun une surface 17 de contact sur laquelle vient pousser l'organe 11 de manoeuvre. Le taquet 15 est placé de manière que sa surface 17 soit horizontale de sorte que lorsque l'organe 11 de manoeuvre vient

appuyer sur elle selon une direction verticale, cela entraîne une rotation de la roue 12 et un soulèvement de la saillie 14. Le taquet 16 est placé de manière que sa surface 17 soit verticale de sorte que, lorsque l'organe 11 de manoeuvre vient appuyer sur elle selon une direction horizontale, cela entraîne une rotation de la roue 12 et un soulèvement de la saillie 14, le soulèvement de la saillie 14, telle qu'indiqué par une flèche, ayant pour effet d'actionner le mécanisme de chasse, non représenté à la figure. Les taquets 15 et 16 sont disposés sur la périphérie de la roue de sorte que la course de l'organe 11 de manoeuvre ait la même longueur, que ce soit dans la direction verticale où la direction horizontale.

La figure 4 illustre l'entraînement du mécanisme de chasse par le mécanisme d'actionnement dans le cas où l'organe 11 de manoeuvre se trouve en façade du réservoir et pousse le taquet 16, tandis que la figure 5 correspond au cas où l'organe 11 de manoeuvre est sur le dessus du réservoir et pousse le taquet 15.

Les figures 6 et 7 représentent un autre mode de réalisation du mécanisme d'actionnement pouvant être commandé par le dessus ou par la façade.

A la figure 6, le mécanisme d'actionnement comprend un levier 18 qui peut basculer autour de l'axe 19 et dont l'une des extrémités coopère avec le mécanisme de chasse (non représenté à la figure) ainsi qu'un taquet 20, articulé à l'autre extrémité du lever et qui peut pivoter de sorte que sa surface 17 de contact puisse prendre une position verticale (figure 6) ou une position horizontale (figure 7) qui permettent respectivement une coopération avec l'organe 11 de manoeuvre par la façade ou par le dessus de la cuve. De plus, grâce à ce pivotement du taquet, la course de l'organe de manoeuvre est la même suivant qu'il se déplace dans la direction verticale ou horizontale.

Revendications

1. Réservoir de chasse à encastrer, comprenant une cuve (2) dans laquelle se trouve un mécanisme de chasse actionné par un mécanisme d'actionnement à taquet (15,16,20) sensible au déplacement d'un organe (11) de manoeuvre pouvant passer dans une ouverture (5a) ménagée dans la face supérieure de la cuve, caractérisé en ce que une autre ouverture (5b) est ménagée également dans la façade de la cuve (2) et le mécanisme d'actionnement est agencé de manière à pouvoir être sensible au déplacement de l'organe (11) de manoeuvre que celui-ci se trouve en regard de l'ouverture (5a) sur la face supérieure ou en regard de l'ouverture (5b) sur la façade.
2. Réservoir de chasse selon la revendication 1 caractérisé en ce que les deux ouvertures (5a,5b) sont constituées par les parties d'une même échancrure (5).
3. Réservoir de chasse selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le mécanisme d'actionnement comporte deux taquets (15,16) dont les surfaces (17) de contact avec l'organe (11) de manoeuvre sont perpendiculaires entre elles et, de préférence, placées de manière que la course de l'organe (11) de manoeuvre soit la même suivant la direction verticale ou horizontale.
4. Réservoir de chasse selon la revendication 1 ou 2 caractérisé en ce que le taquet du mécanisme d'actionnement a une surface (17) de contact susceptible de prendre deux positions perpendiculaires entre elles.
5. Réservoir de chasse selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que l'échancrure (5) est recouverte d'une cornière (6) dont les ailes sont de mêmes dimensions et ont le même contour extérieur, l'une (7) des ailes étant en forme de cadre et l'autre (8) étant pleine.

FIG-2

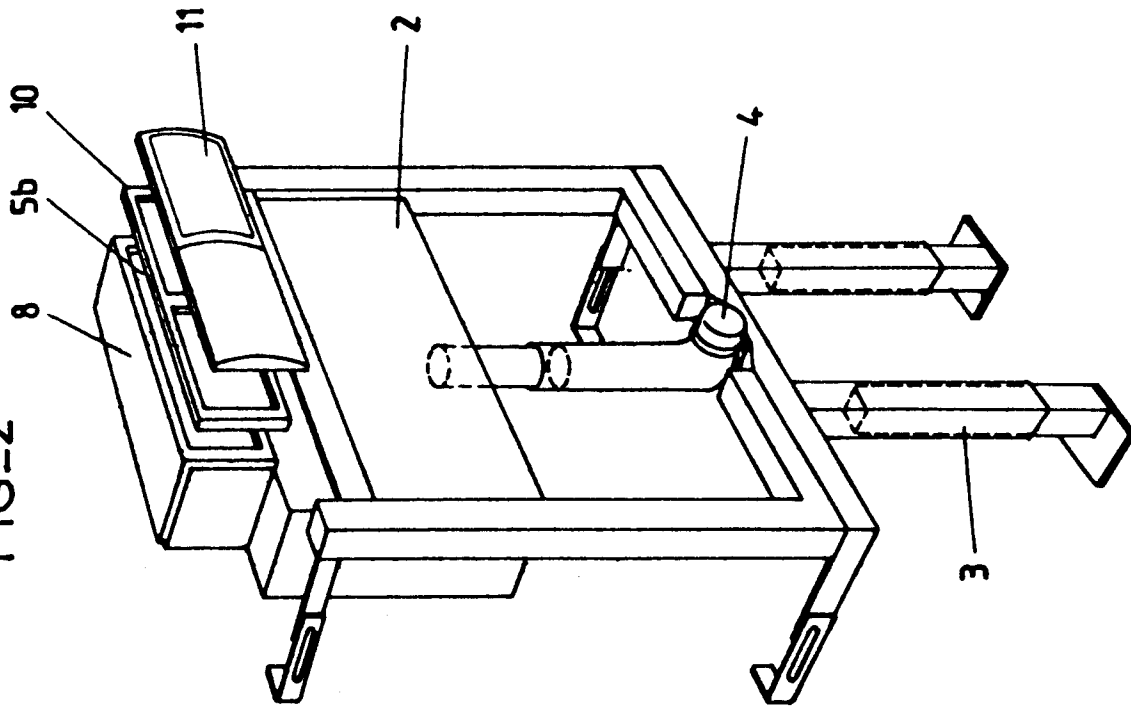
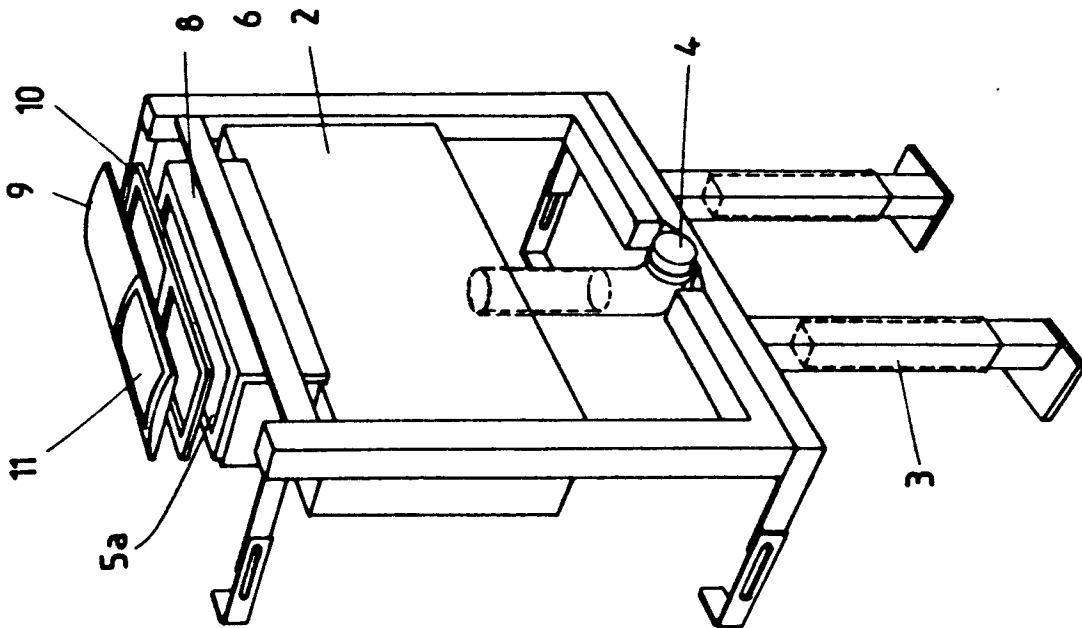


FIG-1



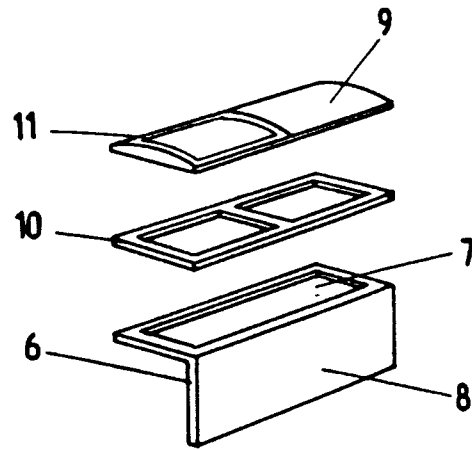


FIG-3

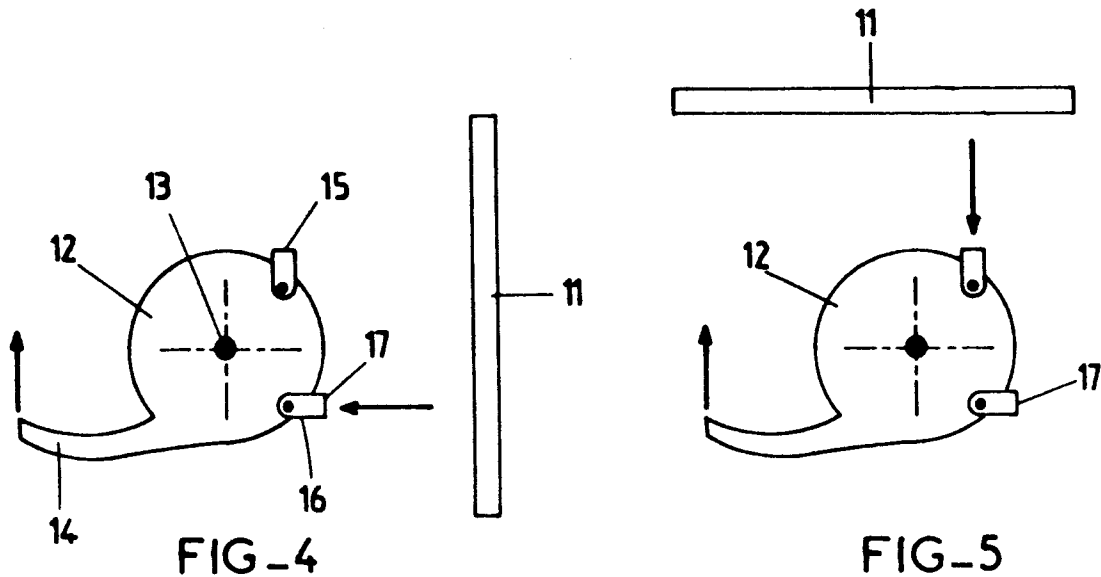


FIG-4

FIG-5

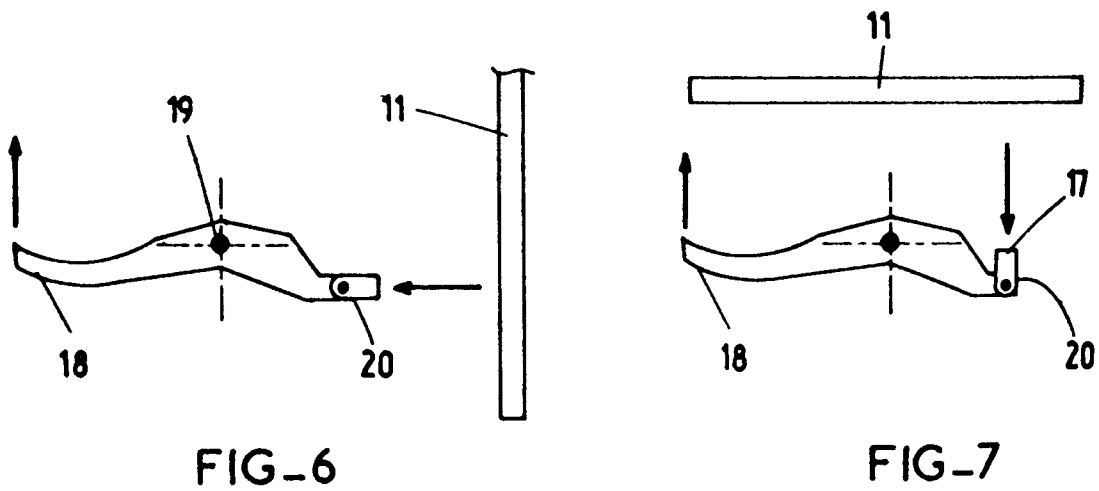


FIG-6

FIG-7



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 97 40 0683

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	DE 86 17 785 U (SCHNEIDER) * page 6, ligne 1 - page 8, ligne 19; figure 1 *	1	E03D1/012 E03D11/14
A	FR 2 660 338 A (WIRQUIN PLASTIQUES S.A.) * abrégé; figure 1 *	1	
A	EP 0 562 552 A (CAROMA INDUSTRIES LIMITED) * figures *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			E03D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 21 Mai 1997	Examineur De Coene, P
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)